



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E92705

VALABLE JUSQU'AU 02/11/2026

ÉDITÉ LE

02/06/2026

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/02/2007

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 07/03/2023  
50 000

Raison sociale : MIEUX RENOVER 91

15 A RUE DE LA MARE A TISSIER  
91280 SAINT-PIERRE-DU-PERRAY

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC EVRY

Téléphone : 01 60 77 22 22

Fax :

Portable : 06 87 08 73 82

Siret : 493 917 439 00108

Code NACE : 4329A

Numéro caisse de congés payés : 2113645

Site Internet : www.mieuxrenover.com

E-mail : admin@mieuxrenover.com

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 0000011073001304

Responsabilité légale :

NEL CONSULTING (887 826 675) / EL MRABET NAJIB PRÉSIDENT

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 0000011073001304

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/04/2026

Effectif moyen : 8

Tranche de classification : EFF2A

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3143	Fenêtres de toit en pente Mention RGE	11/09/2024
7121	Isolation thermique et acoustique par soufflage Mention RGE	11/09/2024
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	29/09/2022
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	11/07/2023
8621	Efficacité énergétique - "Les pros de la performance énergétique®"	03/11/2024

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/01/2021
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	01/01/2021

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.